Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20260415-2026_04_02-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 15 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 avril 2026

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LUCAS Éric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, ALLAIN Fabrice GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, GUIBOURET Christine, LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absent excusé : BON Marguerite

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 14
Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : PINEAU Catherine

2026-04-02-Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget principal
Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal, établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public,
Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025,
Considérant la concordance des écritures entre l'ordonnateur et le comptable public,
Vu l'avis favorable de la commission finances,

Après présentation des résultats suivants :
Résultat de fonctionnement 2025 : + 166 283,56 €
Résultat d'investissement 2025 : + 272 754,60 €

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote conformément aux dispositions réglementaires,

Après en avoir délibéré,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal ;
ARRÊTE les résultats de clôture tels que présentés ci-dessus ;
RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.
Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
A Limerzel, le 16 avril 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

MAIRIE DE LIMERZEL 56 (Morbihan)